



INFN

LA GRANDE ÉCOLE

DU NOTARIAT

COMPTABLE-TAXATEUR NOTARIAL

GUIDE DE LA FORMATION

INFN

POITIERS

Institut national des formations notariales

COMPTABLE-TAXATEUR NOTARIAL

GUIDE DE LA FORMATION PROPOSÉE PAR L'INFN - site de POITIERS

La formation professionnalisante de Comptable-Taxateur notarial, est assurée dans les locaux de l'Institut National des Formations Notariales (INFN) - site de Poitiers.

LES OBJECTIFS

Cette formation a pour objectif une entrée rapide dans la vie active et de répondre aux besoins de la profession notariale.

C'est une formation essentiellement pratique, reconnue par la profession notariale, s'organisant sur une période de 10 mois environ avec un programme spécifique à l'INFN - site de Poitiers et un stage d'application de 2 mois en office notarial.

PRÉ-REQUIS

Cette formation est ouverte aux personnes titulaires d'un **BTS Collaborateur Juriste Notarial**, d'un **BTS comptabilité et/ou gestion**, mais également aux personnes en **reconversion professionnelle**. Pour ces dernières, un entretien est organisé afin de s'assurer de la corrélation entre le parcours scolaire/universitaire, l'expérience professionnelle et le suivi de la formation.

Attention : *les élèves inscrits en formation de comptable-taxateur notarial ne peuvent prétendre au statut « étudiant ». Ceux qui ont bénéficié d'une couverture sociale en tant qu'étudiant ou salarié bénéficient du principe de maintien des droits à titre gratuit (en faire la demande). Pour les personnes en reconversion professionnelle, elles bénéficient en principe du régime auquel elles étaient affiliées.*

CALENDRIER DE LA FORMATION

La formation de comptable-taxateur notarial comprend environ **500 heures** d'enseignement sur la gestion des actes notariés, la taxe des actes courants et complexes, la gestion de la comptabilité de l'entreprise ou du groupement notarial, la gestion sociale de l'entreprise ou du groupement notarial et la gestion financière et fiscale de l'entreprise ou du groupement notarial et la déontologie notariale.

La formation est à temps plein et débute en septembre pour se terminer en juin de l'année suivante avec les épreuves de l'examen final.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Les cours sont dispensés par des professionnels – notaires, collaborateurs, comptables-taxateurs, experts-comptables – et des universitaires.

Les cours ont lieu, en présentiel, généralement du mardi au vendredi selon un planning établi par l'INFN – site de Poitiers.

► Les enseignements

Module juridique – généralités et fondamentaux 120 H

- droit de la famille (régimes matrimoniaux, libéralités, successions)
- droit immobilier (vente immobilière, négociation, baux)
- droit de l'entreprise (bail commercial, fonds de commerce, différentes formes de sociétés)
- fiscalité

Déontologie et responsabilité notariale 20 H

Comptabilité et taxe 360 H

- gestion des actes notariés
- taxe des actes courants et complexes
- gestion de la comptabilité de l'entreprise ou du groupement notarial
- gestion sociale de l'entreprise ou du groupement notarial
- gestion financière et fiscale de l'entreprise ou du groupement notarial
- gestion et ratio, préparation des inspections notariales

► Moyens pédagogiques

- Exposés suivis d'échanges
- Étude de cas pratiques
- Supports de cours

► Les stages

Octobre-Novembre

1 semaine « découverte du métier »

Février-Mars

2 mois, non rémunérés, dans une étude au sein du service comptable

Une convention de stage est signée entre l'étude notariale, le stagiaire et l'INFN, **pour chacun des stages.**

VALIDATION ET EXAMEN

L'examen comporte un contrôle continu et des épreuves finales.

Contrôle continu :

Évaluation des candidats au cours de la formation par un contrôle continu organisé généralement tous les mois consistant, à chaque fois, en une épreuve de 3 heures.

Examen final :

L'examen final est lui organisé de la manière suivante :

- une épreuve de 5 h : taxe des actes et environnement juridique, comptable et réglementé de la gestion client
- une épreuve d'1h30 : déontologie et responsabilité notariale
- une épreuve d'1h30 : gestion sociale
- une épreuve de 3 h : comptabilité générale et inspection de l'office

L'admission est prononcée si le candidat a obtenu la moyenne de 10/20 à l'ensemble des épreuves (**soit le cumul de la note de contrôle continu et des examens finaux**).

En cas d'échec, aucune session de rattrapage n'est prévue. La formation courte et de forte valeur ajoutée permet à chaque étudiant d'être opérationnel dès la fin des cours et de souvent pouvoir trouver un emploi avant l'examen et ses résultats.

TARIF 2026/2027

- Frais de candidature : **150 euros** (acquis à l'INFN quelle que soit l'issue de la candidature)
- Coût pédagogique de la formation : **5 000 euros**

CANDIDAT EN SITUATION DE HANDICAP OU PMR

Pour toute question relative à l'accessibilité ou pour nous faire part de vos besoins d'aménagement de la formation, contactez-nous à l'adresse mail suivante : referenthandicap.infn@notaires.fr

LES DÉBOUCHÉS

Après cette formation, le candidat pourra intégrer le service comptabilité d'un office notarial.

Selon la taille de la structure notariale, les postes possibles sont :

aide comptable / assistant taxe / comptable / taxateur / comptable et taxateur / directeur financier.

Des postes sont aussi possibles auprès ou au sein des organismes et instances du notariat :

- inspecteurs des chambres des notaires, analystes financiers de la caisse centrale de garantie
- et auprès des partenaires dont l'activité développe un service spécifique autour du notariat
- développeurs logiciels agréés notariat, réviseurs et auditeurs de cabinets, élaborateurs de statistiques dans les associations pour le développement du notariat (ADSN, ADNOV...).

TAUX DE RÉUSSITE

Taux de réussite

Promotion 2023 : 75%
Promotion 2024 : 67%
Promotion 2025 : 83%